

# A Mademoiselle Roland

## Mademoiselle

Personne n'ignore les qualitez que vous possédez, Chacun sçait qu'elle delicatesses vous avez pour la Musique, quelle facilité à bien chanter et bien jouer de toutes sortes d'instrumens, quelle penetration à juger des scavantes productions de l'esprit, quelle finesse d'oreille et quelle grace à marquer noblement les plus beaux mouvemens de la danse, enfin Mademoiselle, on sçait que la Cour et la Ville ne prononcent vôtre nom qu'avec admiration, mais on ne sçait point que c'est vous qui avez le plus contribué à ce qu'on pourra trouver de bon dans le livre que j'ay l'honneur de vous presenter, on ignore que le plaisir que vous avez tesmoigné' entendant la plus part des piéces qui y sont inserées à esté seul ce qui m'a fait travailler avec apllication, dans le dessain que j'ay toujours eu de me rendre digne des bontez dont vous m'honorez. souffrez donc Mademoiselle que je mette au jour des Veritez qui me sont si avantageuses, permettez que je captive l'indulgence du public en faisant voir vôtre illustre nom à la teste de cet ouvrage, et daignez consentir que je me dise avec tout le respect possible.

## Mademoiselle

V

ostre tres humble & tres  
obeissant Serviteur M. Marais

## Aux Muses

### MADRIGAL

Scavantes filles de Memoire,  
Cessez de vous vanter

Que personne icy bas ne doit vous disputer  
Le prix de l'immortelle gloire,  
L'adorable Roland par cent talens divers  
A fait voler son nom au bout de l'Univers,  
Tout le monde sur vous luy donne l'avantage,  
En vain pour l'empescher vous mettez en usage,  
Et vostre esprit, et vos attraits,  
Vous ne reüssirez jamais,  
Elle a de tous les coeurs la tendresse et l'hommage.

# Extrait du Privilege du Roy

5

Par grace et privilege du Roy donné à Versailles le vingtiesme Novembre 1692 Signé Bertin, Il est permis au Sieur Marais de faire graver et imprimer ses pieces de Musique tant vocales qu'instrumentales à une ou plusieurs parties qu'il à composées, de les vendre et debiter au public, et ce durant le temps et espace de douze années consecutives. Et tres expresses deffenses sont faites à tous Imprimeurs, Libraires, Graveurs, et autres d'imprimer et graver les dites pieces de Musique, d'en vendre, contrefaire, même en extraire aucune chose, a peine de quinze cens livres d'amende et de tous dépens, dommage et interest, cōme il est porté plus amplement au dit Privilege.

Achevé d'imprimer le 20<sup>me</sup> Decembre 1692. Les Exemplaires ont esté fournis.

A PARIS

L'Autheur dans le milieu de la Ruë Quinquempoix proche le Fort de Meulan.  
Je. Hurel faiseur d'Instrum<sup>ts</sup> pour la Musiq<sup>e</sup> du Roy. Ruë s<sup>t</sup> Martin proche la Fontaine Maubue à l'image s<sup>t</sup> Nicolas  
Chez { J. Bonniül Ruë de la Potterie aux Halles vers les S<sup>s</sup>. Innocents.  
J. Foucault Marchand Papetier Ruë s<sup>t</sup> Honoré proche la Ruë de la Lingerie à la Regle d'Or.

1692